

5 REVENDI CATIONS PAR LA CFVF



QUI EST LA CFVF ?

La **Coalition féministe contre la violence envers les femmes (CFVF)** est une alliance d'organismes communautaires qui œuvrent partout au Québec pour prévenir et combattre les violences faites aux filles et aux femmes. Ancrée dans une approche féministe et intersectionnelle, elle agit sur les causes systémiques de ces violences tout en contribuant à la **prévention du continuum féminicide**.

Par la mobilisation de ses membres et la mise en valeur de leur expertise de terrain, la CFVF transforme les savoirs et les expériences collectives en outils concrets, en analyses et en revendications porteuses de changement.

Elle joue un rôle essentiel en **défense collective des droits**, en sensibilisant la population, en influençant les politiques publiques et en faisant progresser les droits des femmes afin de bâtir une société plus juste, égalitaire et exempte de violences.

MISE EN CONTEXTE

Ce cahier de revendications présente **cinq propositions de réformes** élaborées collectivement par la *Coalition Féministe contre la Violence envers les Femmes* (CFVF) et ses membres.

Il vise à interpeller les formations politiques québécoises à l'approche des élections provinciales de 2026 sur la nécessité de placer **l'égalité, la protection et la sécurité des filles et des femmes au cœur des priorités politiques du Québec**.

Les revendications qui y sont présentées s'appuient sur l'expertise et l'expérience des groupes féministes qui accompagnent les femmes au quotidien. Elles proposent des **changements structurels, durables et cohérents** afin de prévenir les violences, d'en combattre les causes et de garantir à toutes les filles et à toutes les femmes le droit de vivre libres de violence, dans la dignité et la sécurité.



MISE EN CONTEXTE

Depuis 2020, chaque année, au Québec, 22 femmes, en moyenne, sont victimes d'un **féminicide**, tandis que plus d'une 1 femme sur 4 est victime d'une ou plusieurs formes de **violences fondées sur le genre**.

Le fléau des violences envers les femmes et des féminicides au Québec nécessite que le prochain gouvernement fasse de la sécurité et de la vie des femmes une **priorité nationale**.

PRIORITE

1ÈRE REVENDI CATION

PAR LA CFVF



#1

**CRÉER UN MINISTÈRE DES
DROITS DES FEMMES ET DE
L'ÉGALITÉ**

&

**ADOPTER UNE LOI-CADRE
CONTRE LES VIOLENCES
ENVERS LES FEMMES ET
LES FILLES**



POURQUOI ?

Les violences envers les femmes et les filles ne relèvent pas de situations isolées ou individuelles, elles s'inscrivent dans un continuum systémique de violences fondé sur les inégalités structurelles et exigent une **réponse globale, cohérente et durable de l'État**.



En ratifiant la *CEDEF* et la *Convention de Belém do Pará*, le Canada **s'est engagé** à:

- ✓ prévenir, sanctionner et éliminer les violences fondées sur le genre,
- ✓ protéger les victimes,
- ✓ adopter des mesures législatives, administratives et institutionnelles efficaces.



Dans ses domaines de compétences, le Québec a la **responsabilité** de donner effet à ces engagements.



UN MINISTÈRE DÉDIÉ

La défense des droits des femmes devrait être une priorité gouvernementale à part entière, méritant son **propre Ministère**.

Plus qu'un Secrétariat, un **Ministère des Droits des Femmes et de l'Égalité** permettrait :

- ✓ une réelle coordination des actions gouvernementales en matière d'égalité de genre ;
- ✓ une prise en compte systématique des impacts des politiques publiques sur les femmes ;
- ✓ des budgets protégés et récurrents ;
- ✓ un renforcement des mécanismes de reddition de comptes sur les actions gouvernementales ;
- ✓ des actions permanentes et structurantes avec une vision pérenne.



Il devra s'accompagner de **nouveaux investissements** pour les groupes qui œuvrent pour et auprès des femmes.

UNE LOI-CADRE

La lutte contre le continuum de la violence envers les femmes ne peut se contenter de **mesures parcellaires** et de **réformes à la marge**.

Seule une **politique publique globale et coordonnée**, impliquant l'ensemble des ministères autour d'un cadre clairement défini peut le faire.



Une **Loi-cadre intégrale contre les violences envers les femmes** permettrait :



- ✓ d'établir les orientations communes et les lignes directrices de la lutte contre les violences envers les femmes ; et
- ✓ d'en faire un engagement obligatoire, durable et cohérent de l'État dans tous les domaines (éducation, justice, santé, emploi, culture, économie, etc.).

UNE LOI-CADRE

Cette loi-cadre devrait :

1) Reconnaître explicitement le **continuum de la violence** envers les femmes, en incluant :

- ✓ les violences conjugales et post-séparatoires,
- ✓ les violences familiales et intrafamiliales,
- ✓ les violences institutionnelles,
- ✓ les violences systémiques,
- ✓ les violences numériques,
- ✓ les violences sexuelles,
- ✓ l'exploitation sexuelle,
- ✓ le contrôle coercitif.



La fragmentation actuelle "en silos" du traitement des différentes formes de violences envers les femmes affaiblit les réponses étatiques et laisse de nombreuses femmes sans protection adéquate.

2) Affirmer le **droit** de toutes les femmes et filles **de vivre à l'abri de la violence**.

UNE LOI-CADRE

Cette loi-cadre devrait aussi :

- 3) Tenir compte des **impacts différenciés, cumulés et souvent aggravés** du continuum de la violence sur les femmes vivant à l'intersection d'un ou plusieurs systèmes d'oppression.
- 4) Inscrire dans la loi les **obligations étatiques** en matière de prévention, de protection, d'accès à la justice, de réparation, de soutien aux victimes.
- 5) Prévoir des **mécanismes** de coordination inter-ministérielle, de reddition de comptes, de collecte de données et d'évaluation indépendante.
- 6) Garantir un **financement stable, suffisant et récurrent** des organismes qui œuvrent pour les droits des femmes, reconnaître leur expertise et assurer leur participation à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.



ELECTIONS PROVINCIALES 2026



2^{ÈME} REVENDI CATION

PAR LA CFVF



#2

**METTRE EN PLACE UNE
STRATÉGIE NATIONALE DE
PRÉVENTION DES VIOLENCES
FÉMINICIDAIRES**



POURQUOI ?

Les féminicides ne sont pas des événements isolés ou imprévisibles. Ils s'inscrivent dans un **continuum de violences** envers les femmes et les filles et sont souvent précédés de **signaux d'alerte** :

- ✕ violences conjugales et post-séparatoires ;
- ✕ contrôle coercitif ;
- ✕ violences familiales ;
- ✕ violences médicales ;
- ✕ violences sexuelles ;
- ✕ exploitation sexuelle ;
- ✕ violences numériques et discours de haine ;
- ✕ vulnérabilisation intersectionnelle ;
- ✕ violences animales, usage d'armes à feu ;
- ✕ problèmes de consommation ou de santé mentale et agressivité chez l'agresseur ; etc.

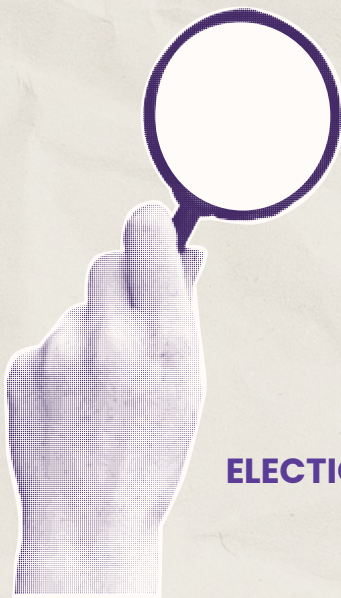


Pourtant, le Québec ne dispose toujours pas d'une **stratégie nationale** pour lutter contre le continuum féminicide.

POURQUOI ?

Chaque féminicide est **l'échec d'un système** qui n'a pas pris au sérieux les signaux d'alerte et les manifestations de la subordination et de l'invisibilisation des femmes et des filles par les structures patriarcales.

On ne peut prévenir que ce que l'on **choisit de voir, de nommer et de comprendre.**



Le Québec doit enfin se donner les moyens à la hauteur de **ses engagements de prévention** de ces violences envers les femmes et les filles.

ELECTIONS PROVINCIALES 2026



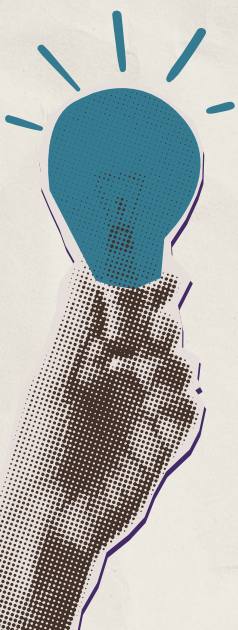
UNE STRATÉGIE NATIONALE

Prévenir les violences féminicides exige une **stratégie nationale**, permanente, coordonnée et financée, fondée sur une analyse féministe et intersectionnelle.



Une **stratégie nationale de prévention des violences féminicides** permettrait :

- ✓ de mieux documenter les violences féminicides ;
- ✓ de reconnaître leurs conséquences psychologiques, physiques, économiques, sociales et familiales ;
- ✓ d'analyser les facteurs de vulnérabilité et les réalités régionales ;
- ✓ de mettre en place des protocoles d'évaluation du risque féminicide ;
- ✓ de former les réseaux publics et de sensibiliser l'ensemble de la population.



UNE STRATÉGIE NATIONALE

Cette stratégie de prévention devrait inclure :

- ✓ Une **collecte officielle de données** sur les 15 types de féminicides reconnus par la CFVF et les tentatives de féminicides ;
- ✓ Une **analyse régionale** des féminicides et des tentatives de féminicides ;
- ✓ Une **ventilation des données** selon les facteurs sociaux, économiques, structurels et intersectionnels qui peuvent accroître la vulnérabilité des victimes (handicap, statut migratoire, etc.) ;
- ✓ Un **observatoire québécois** des violences féminicides avec des expertes de divers secteurs ;
- ✓ Des **protocoles d'évaluation du risque** féminicide dans les cas de violence conjugale et post-séparatoire ;

UNE STRATÉGIE NATIONALE

Cette stratégie de prévention devrait aussi inclure :

- ✓ Des **formations obligatoires** dans les réseaux publics (écoles spécialisées, services de police, ministères, organismes de 1ère ligne, etc.) ;
- ✓ Des campagnes nationales de **sensibilisation**.

La stratégie devrait aussi reconnaître :

- ✓ Les **conséquences holistiques** des violences féminicides, notamment leurs effets sur la santé, l'autonomie, la sécurité et les conditions de vie des femmes ;
- ✓ Le **continuum féminicide**, ainsi que les liens entre les différentes formes de violences (ex : les violences sexuelles, l'exploitation sexuelle et les violences conjugales).



3^{ÈME} REVENDI CATION

PAR LA CFVF



#3

**ADOPTER UN PLAN
NATIONAL DE LUTTE CONTRE
LA MISOGYNIE EN LIGNE, LA
MANOSPHERE ET LES
VIOLENCES NUMÉRIQUES**



POURQUOI ?

La violence envers les femmes et les filles n'est pas **accidentelle ou spontanée**. En d'autres termes, elle ne sort pas de nulle part !

Elle s'enracine dans **des discours, des représentations et des idéologies** qui déshumanisent les femmes, légitiment leur domination et banalisent les violences qu'elles subissent.

Aujourd'hui, ces discours circulent massivement et à une vitesse sans précédent dans **l'espace numérique** ...



- ✗ renforçant la violence **déjà existante** (physique, sexuelle, psychologique, économique, institutionnelle, etc.) ;
- ✗ créant de **nouvelles formes** de violences (*revenge porn*, voyeurisme, cyberharcèlement, etc.) envers les filles et les femmes.

POURQUOI ?

La misogynie et les discours masculinistes en ligne ne sont pas de **simples opinions soumises à la liberté d'expression et sans incidence concrète** dans la vie "réelle".

C'est un phénomène qui contribue à :

- 
- ✕ **banaliser** les violences envers les femmes ;
 - ✕ **normaliser** les violences sexuelles ;
 - ✕ **promouvoir** l'exploitation sexuelle ;
 - ✕ **renforcer les stéréotypes sexistes** et les rôles de genre traditionnels ;
 - ✕ **légitimer** le contrôle et la domination des femmes ;
 - ✕ **accroître le harcèlement et les menaces** envers les féministes et les femmes dans l'espace public ;
 - ✕ **partager des techniques de violences** envers les femmes (ex: viols sous soumission chimique, etc.)

POURQUOI ?

Face à cette menace pressante et bien réelle, le Québec ne dispose pourtant toujours pas d'un **plan de lutte contre la misogynie en ligne, la manosphère et les violences numériques.**

L'adoption d'un tel plan de lutte devrait être une **priorité nationale du prochain gouvernement.**

Parce que prévenir les féminicides,
c'est aussi lutter
contre les discours
et les idéologies qui
les rendent
possibles.



UN PLAN DE LUTTE

Nous revendiquons l'adoption d'un **plan national de lutte contre la misogynie en ligne, la manosphère et les violences numériques.**

Ce plan de lutte devrait inclure :

- ✓ la création d'un **Observatoire québécois des violences numériques et de la radicalisation antiféministe** ;



- ✓ un meilleur **encadrement des plateformes numériques** (dont les réseaux sociaux et les sites pornographiques) afin de limiter les contenus misogynes, violents et favorisant l'exploitation sexuelle des femmes ;

UN PLAN DE LUTTE

Ce plan de lutte devrait aussi inclure :

- ✓ des **programmes d'éducation critique**, animés par des professionnelles, sur les rapports de pouvoir, les stéréotypes sexistes et les dynamiques de radicalisation antiféministe;
- ✓ un renforcement de **l'éducation au consentement, à l'égalité et aux violences coercitives** à travers les cours d'éducation à la sexualité, et ce, dès la maternelle.





4^{ÈME} REVENDI CATION PAR LA CFVF

ELECTIONS PROVINCIALES 2026



#4

**RECONNAÎTRE LES
VIOLENCES
INSTITUTIONNELLES ET
SYSTÉMIQUES ET
TRANSFORMER LES
RÉPONSES ETATIKUES**



POURQUOI ?

Les violences envers les femmes ne sont pas seulement le fait d'individus privés.

Elles résultent aussi du **traitement réservé aux femmes par les institutions et le système étatiques** dans leur ensemble (forces de l'ordre, administrations, avocat.e.s, juges, etc.).

Trop de femmes rapportent avoir été **minimisées, discréditées, culpabilisées ou abandonnées par les institutions** après avoir dénoncé des violences.



Plutôt que de **protéger** les victimes et les personnes vulnérables à la violence, les institutions étatiques **les vulnérabilisent et les victimisent à nouveau**.



POURQUOI ?

Les violences systémiques et institutionnelles ne sont pas de simples erreurs ou fautes individuelles.

Elles découlent de **pratiques, de biais et de mécanismes** qui, malgré leur apparente neutralité, compromettent la sécurité des femmes et reproduisent les inégalités.

Lorsque....

- ✗ une plainte est banalisée,
- ✗ une évaluation du risque est insuffisante,
- ✗ les délais judiciaires s'allongent, ou
- ✗ les ressources demeurent inaccessibles,



Le message
transmis est clair :
**la protection des
femmes n'est pas
une priorité !**



POURQUOI ?

Ces défaillances alimentent le continuum des violences féminicides et érodent la confiance envers les institutions publiques.



C'est pourquoi nous réclamons **la reconnaissance des violences institutionnelles et systémiques et une transformation des réponses étatiques.**



L'Etat ne peut lutter contre les féminicides que s'il reconnaît que l'inaction, les failles et les réponses inadéquates peuvent elles aussi mettre des vies en danger.

Prévenir les féminicides exige de **tenir les agresseurs responsables**, mais aussi de **transformer les réponses étatiques** afin que les institutions protègent véritablement les femmes, les croient et interviennent avant qu'il ne soit trop tard.



TRANSFORMER LES RÉPONSES ETATIQUES

Transformer les réponses de l'État nécessite de **reconnaître ces violences institutionnelles** et d'en faire un véritable **enjeu de sécurité publique**.

Cela implique :

- ✓ de mettre en place des mécanismes de protection immédiats dès qu'un risque féminicide est identifié ;
- ✓ de garantir un accès à la justice sécuritaire, équitable et adapté à toutes les femmes, sans égard à leur statut, leur handicap, leur situation économique ou leur résidence ;
- ✓ le déploiement intégral, uniforme et obligatoire des tribunaux spécialisés en matière de violence conjugale et sexuelle sur l'ensemble du territoire québécois ;

TRANSFORMER LES RÉPONSES ETATIKUES

Cela implique aussi :

- ✓ une application rigoureuse des peines prévues dans les dossiers de violence conjugale, sexuelle et d'exploitation sexuelle ;
- ✓ une réduction significative des délais judiciaires ;
- ✓ la reconnaissance des violences institutionnelles comme un facteur aggravant du continuum féminicide lorsque les interventions de l'État compromettent la sécurité des femmes.





ELECTIONS PROVINCIALES 2026



5^{ÈME} REVENDI CATION

PAR LA CFVF

ELECTIONS PROVINCIALES 2026



#5

**FINANCER ADÉQUATEMENT
ET DURABLEMENT LES
GROUPE
COMMUNAUTAIRES
FÉMINISTES**

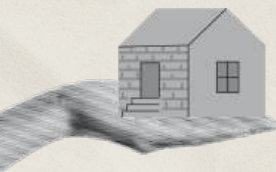


POURQUOI ?

Les groupes communautaires féministes sont **en première ligne de la lutte** contre les violences envers les femmes et les filles.

Depuis des décennies, ces groupes :

- ✓ accueillent, accompagnent, défendent, et soutiennent des milliers de femmes ;
- ✓ développent une expertise unique en matière d'intervention, de recherche, d'analyse, d'éducation populaire et de défense collective des droits.



Pourtant, malgré l'augmentation constante des besoins, ces organismes restent largement **sous-financés.**



POURQUOI ?

Le recours à des projets temporaires et à des ressources non récurrentes ne permet pas de répondre durablement **aux réalités du terrain.**

Cette logique :

- ✗ fragilise les équipes ;
- ✗ multiplie les démarches administratives ;
- ✗ compromet la continuité des interventions ;
- ✗ crée des ruptures de services qui peuvent avoir des conséquences graves pour les femmes en situation de violence.

Prévenir les violences féminicides exige des **organismes solides, stables et en mesure de planifier leurs actions à long terme !**



... Plutôt que de consacrer une part importante de leurs ressources à assurer leur survie financière.

POURQUOI ?

Sous-financer les organismes communautaires, c'est aussi

... **sous-financer le travail des femmes et renforcer leur précarisation !**



Le secteur communautaire repose majoritairement sur **une main-d'œuvre féminine** dont l'expertise est essentielle au fonctionnement du filet social québécois.

Pourtant, les conditions de travail sont souvent précaires, les contrats temporaires et les équipes confrontées à une surcharge chronique.



Cette réalité contribue à la **dévalorisation** d'un travail indispensable à la protection des femmes et à la promotion de leurs droits.



UN FINANCEMENT ADEQUAT & DURABLE

Un engagement réel envers la prévention des violences féminicides passe donc par **un financement à la mission globale** qui est :

- ✓ stable
- ✓ directement accessible aux groupes communautaires féministes.
- ✓ récurrent
- ✓ indexé



Cet engagement doit comprendre :

- ✓ un rehaussement majeur du financement des organismes d'action communautaire autonome ;
- ✓ une prime pour l'étendue territoriale ;
- ✓ un investissement massif dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violences et/ou en situation d'itinérance ;
- ✓ une pleine reconnaissance du travail de prévention, de mobilisation, d'éducation populaire et de défense des droits des groupes.

CONCLUSION

Les cinq revendications présentées dans ce cahier constituent des mesures essentielles pour **bâtir un Québec plus égalitaire, plus sécuritaire et véritablement libre de violence envers les filles et les femmes.**

Nous invitons les formations politiques à prendre pleinement en considération ces demandes dans l'élaboration de leurs plateformes et de leurs **engagements électoraux**, et à adopter des mesures claires, concrètes et durables afin que l'égalité, la protection et la sécurité de toutes les femmes et les filles deviennent de véritables priorités gouvernementales.





ELECTIONS PROVINCIALES 2026



COORDONNÉES

Pour toute question ou demande d'information concernant ce cahier de revendications, veuillez communiquer avec :

Coalition féministe contre la violence envers les femmes (CFVF)

Julie Antoine, coordonnatrice générale

Courriel : coordination@coalitionfeministe.org

Site Web : www.coalitionfeministe.org



GROUPES MEMBRES DE LA CFVF





COALITION FÉMINISTE CONTRE LA
VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

ELECTIONS QUEBEC 2026

PAR LA CFVF